

Regulatory & Compliance pour les gestionnaires de fortune

Vous souhaitez exercer une activité de gestionnaire de fortune indépendant ou de gestionnaire de fortune collective et vous avez besoin de soutien dans le cadre du processus d'autorisation de la FINMA ? Vous souhaitez en outre être rassuré quant à la mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de compliance et de gestion des risques ?

Nous vous accompagnons dans le processus d'autorisation et mettons à votre disposition, si nécessaire, des collaborateurs qui exercent la fonction de responsable Compliance & Risk avec une suppléance qualifiée.



Depuis l'entrée en vigueur de la LSFIn et de la LEFin, les gestionnaires de fortune et les trustees en particulier sont confrontés à des nouveaux défis réglementaires. Pour obtenir une autorisation de la FINMA, les gestionnaires de fortune de fortune collective et les gestionnaires de fortune indépendants

doivent, selon la loi, remplir différentes conditions d'autorisation. Nous vous soutenons également dans la mise en œuvre des nouvelles conditions d'autorisation, en plus de vous accompagner dans la procédure d'autorisation auprès de la FINMA.

Procédure d'autorisation de la FINMA

Coup d'envoi	Création de documents / ateliers	Rédaction et dépôt de la demande	Échange avec OS/FINMA	Décision de la FINMA / Entretien final
<ul style="list-style-type: none">Lancement du projet et établissement d'une liste de choses à faire ;Discussion sur la gouvernance d'entreprise en vue de satisfaire aux exigences.	<ul style="list-style-type: none">InstructionsBusiness plan avec budget et calcul des fonds propres pour trois ans et trois scénariosStatuts/règlements/ordres/organigrammeMatrice du SCI et des risquesContrats, formulaires, listes de contrôle, etc.	<ul style="list-style-type: none">Soutien lors de la rédaction, du dépôt et de la révision de la demande d'autorisation avec toutes les annexes	<ul style="list-style-type: none">Soutien lors des échanges et des discussions avec l'OS et la FINMA	<ul style="list-style-type: none">Soutien lors de la remise de tous les documents nécessaires conformément à la décision de la FINMA

Externalisation des fonctions risques et compliance

Après l'obtention de l'autorisation FINMA, des questions se posent souvent concernant la mise en œuvre des nouvelles directives ainsi que les tâches de risque et de compliance. Nous pouvons vous apporter un soutien compétent pour répondre à ces questions. Nos services couvrent les thèmes suivants :

1. Compliance / Office LBA

Nous mettons à votre disposition des responsables compétents en matière de risques et de compliance, y compris des suppléants, qui veillent à ce que vos activités commerciales soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

2. SCI / gestion des risques

Avec l'introduction de la LEFin, l'obligation de gérer un SCI et une fonction de gestion des risques a été étendue à tous les prestataires de services financiers soumis à une surveillance prudentielle. Après avoir obtenu l'autorisation de la FINMA, des questions se posent souvent quant à la mise en œuvre. En outre, en tant que Risk Manager en relation avec l'externalisation, nous effectuons des contrôles sélectionnés dans votre établissement et vous indiquons les possibilités d'amélioration.

3. Processus, outils, moyens de travail et modèles

Nous vous fournissons des solutions simples et éprouvées pour toutes les exigences de la compliance au quotidien. Nos templates de compliance comprennent entre autres des jeux de contrats, des jeux de directives, des plans d'affaires, un cadre pour le SCI et les risques ou des formulaires LBA qui correspondent aux exigences réglementaires actuelles et aux normes de la branche.

4. Formation des collaborateurs

Nos formations pour vos collaborateurs sont adaptées à vos besoins et couvrent les thèmes réglementaires requis par la loi et les directives.

5. Veille réglementaire

Nous vous tenons constamment au courant des évolutions réglementaires qui vous concernent.

Les services mentionnés peuvent être obtenus sous forme de package complet ou de modules individuels - en fonction de vos besoins et de vos exigences concrètes. N'hésitez pas à nous contacter pour composer votre package de services personnalisé.

Contact



Fabian Schmid

Partenaire, Regulatory & Compliance FS

Grant Thornton AG

T +41 43 960 72 50

E fabian.schmid@ch.gt.com

